

**SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT**  
**Séance du 10 février 2023** **DE\_2023\_004**  
**ADHÉSION ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA FÉDÉRATION**  
**LEADER FRANCE**

**Membres en exercice : 22**

Date de la convocation: 30/01/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le dix février à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FÊTES DE PARGNY-SUR SAULX*

**Présents : 14**

*(à côté de la Mairie) sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE*

**Votants: 20**

**Présents :** Murielle ARMANETTI, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Marylène SIMONNET, Patrice TRIMBALET, Sylvain VALOTA, Viviane WIRBEL

**Pour: 20**

**Contre: 0**

**Présents non votant :** Jacky DESBROSSE, Pascal ERRE, François GSELL

**Abstentions: 0**

**Représentés:** Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Claude GUICHON par Caroline ISSENHUTH, Mickael JACQUEMIN par Daniel FONTAINE, Jean-Louis ROYER par Pascale CHEVALLOT, Daniel STOLL par Sylvain LANFROY, Pascal TRAMONTANA par Sylvain LANFROY

**Excusés:** Dominique HAUTEM, Olivier MALOU

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Alain PAUPHILET

---

**Objet: ADHÉSION ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA FÉDÉRATION  
LEADER FRANCE - DE\_2023\_004**

Créée en 1997, à l'initiative de différents Groupes d'Action Locale, la Fédération LEADER France est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER et une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, LEADER France est un partenaire majeur et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Grâce aux actions et nombreux adhérents, la Fédération est un partenaire reconnu et écouté. Ses initiatives, motions, expressions publiques sont désormais davantage prises en compte. Les rencontres avec les cabinets des ministères et les auditions avec les parlementaires français et européens, les sollicitations d'organismes divers en lien avec la ruralité, les invitations à participer à des congrès d'autres réseaux, des articles de presse plus nombreux sont autant de signes forts.

Les spécificités du programme qui font la valeur ajoutée de LEADER, les difficultés dans la mise en œuvre de la programmation 2014-2022, la nécessaire présence dans les réseaux pour rendre visible et audible l'esprit et l'approche LEADER nécessitent un réseau des GAL spécifique, spécialisé, engagé et indépendant.

Les 4 priorités de LEADER France sont les suivantes :

- Consolider le réseau des GAL et les partenariats des acteurs régionaux et nationaux de la démarche

PREFECTURE LEADER, HALONS EN CHAMPAGNE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 17/02/2023  
051-200061083-20230210-DE\_2023\_004-DE

- Représenter les GAL dans les instances nationales et européennes pour relayer leurs attentes et leurs difficultés,
- Accompagner les GAL dans la mise en œuvre du programme et valoriser leurs réussites et les bonnes pratiques,
- Défendre la place du développement rural dans les politiques européennes post 2020.

La cotisation pour l'année 2023 s'élève à 650€.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat Mixte à rejoindre LEADER France pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents,  
Si le comité approuve l'adhésion d'ADEVA à LEADER France, le représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération sera le Président du Comité de Programmation LEADER.

### Le comité syndical

Considérant l'intérêt de la mise en réseau des structures porteuses des GAL et les outils mis à disposition par LEADER France,

#### propose :

- l'Adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à la Fédération LEADER France pour l'année 2023 et d'acquitter la cotisation dont le montant s'élève à 650,00 €,
- de désigner le Président du Comité de Programmation LEADER pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de la Fédération LEADER France.
- et autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

#### ➤ Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité :

- l'Adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à la Fédération LEADER France pour l'année 2023 et l'acquiescement de la cotisation dont le montant s'élève à 650,00 €,
- la désignation du Président du Comité de Programmation LEADER pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de la Fédération LEADER France.
- et autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FÊTES DE PARGNY-SUR SAULX

(à côté de la Mairie)

Le 10 février 2023

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___</p>
---

